

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2003-2004

J'aimerais d'abord vous remercier de votre présence à l'assemblée générale annuelle de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Depuis sa création en 1987, l'AJEFNB n'a cessé de grandir et ses accomplissements au cours des années font de la Province du Nouveau-Brunswick une pionnière et un chef de file relativement aux droits linguistiques. De plus, l'AJEFNB est fière d'annoncer qu'elle a franchi la barre psychologique des 250 membres cette année. Félicitations à M^e Sacha MORISSET et M^e Michèle MORIN qui ont présidé conjointement la campagne de recrutement. Puis, bien sûr, un merci spécial à tous nos membres pour votre appui.

Il est également de mise de souligner le travail bénévole des membres du conseil d'administration et du bureau de direction de l'AJEFNB. Sans votre participation et votre contribution, notre association ne serait pas en mesure de réaliser ses objectifs. Je désire remercier la présidente sortante, M^e Louise AUCOIN, le vice-président, M^e Érik DENIS et la trésorière, M^e Lynne CASTONGUAY pour leur appui continu tout au long de l'année. M^e René ARSENEAULT doit aussi être remercié pour l'organisation des assises annuelles de l'Association et pour le banquet de ce soir.

Finalement, il faut mentionner le dévouement exemplaire de notre adjointe administrative, Denise SURETTE et de notre nouvelle directrice générale, M^e Jocelyne LÉGER-NOWLAN qui ont piloté les divers projets de l'AJEFNB et ont mené à bien les opérations et objectifs de notre association.

Comme à toutes les années, l'AJEFNB a été très active et productive en 2003-2004. Voici un bref résumé des activités de votre association.

L'INFORMATION AU PUBLIC

Camp d'été en droit 2004

Le 1^{er} camp d'été en droit a eu lieu en août 2003 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Tous s'entendent pour dire que le camp d'été fut un succès. Au total, 32 jeunes francophones âgés de 14 à 17 ans ont participé à une panoplie d'activités leur permettant d'approfondir leur connaissance du système judiciaire néo-brunswickois, d'explorer les possibilités de carrière qu'offre la profession du droit et d'en apprendre davantage sur leurs droits, y inclus les droits linguistiques.

Nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer la tenue d'un 2^e camp d'été en droit qui sera sûrement encore une fois voué au succès. La phase 1 du projet qui consiste en la mise à jour du matériel pédagogique est maintenant complétée. Le ministère de l'Éducation a accordé le financement nécessaire pour la phase 2

du projet qui est la tenue du camp d'été 2004 du 27 juin au 3 juillet 2004. Le camp d'été en droit est l'initiative de M^e Louise AUCOIN et M^e Lynne CASTONGUAY.

Guide juridique 2^e édition

Suite au lancement officiel du *Guide juridique* en septembre 1999, l'Association a entamé cette année une mise à jour du *Guide* afin qu'il reflète fidèlement les nouveaux développements du droit. Ce *Guide juridique 2^e édition* sera disponible gratuitement et sera distribué prochainement au grand public. À noter la contribution de M^e Annie DANEALD, qui en est l'auteure principale et réviseuse juridique, des professeurs(res) de la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour leurs commentaires, de M^e Thomas MAILLET pour la mise à jour du texte portant sur les transactions immobilières, de Philippe MORIN, étudiant à la maîtrise en droit pour la mise à jour du texte portant sur les droits d'auteur, du personnel de l'Association et finalement, des partenaires financiers, soit Patrimoine canadien, Justice Canada et Développement et Ressources humaines Canada.

Projet de promotion de l'AJEFNB et de la LLO

Depuis l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui est sans contredit une réalisation sans pareille pour l'AJEFNB et ses partenaires, celle-ci doit veiller à ce que les instances gouvernementales respectent les obligations découlant de cette *Loi* relativement au fonctionnement du système judiciaire. L'AJEFNB tente de former des partenariats et d'élaborer une campagne éducative afin de sensibiliser les justiciables néo-brunswickois à cette nouvelle *Loi* et du même coup faire la promotion de l'AJEFNB et des droits linguistiques.

LES SERVICES AUX MEMBRES

Code de déontologie

Le Barreau du Nouveau-Brunswick a adopté le nouveau *Code de déontologie professionnelle* qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Grâce à l'intervention de l'AJEFNB et de ses membres, le Conseil du Barreau a procédé à des ajouts au *Code* afin d'y insérer des dispositions portant sur l'obligation des avocats d'informer leurs clients de leurs droits de choisir la langue des procédures judiciaires. M^e Christian MICHAUD est l'artisan de cette réussite.

Tome 7 de la collection *Recueil d'actes juridiques*

Le tome 7 du *Recueil* portant sur l'achat et la vente d'une entreprise est finalisé et sera distribué aux membres sous peu. L'ouvrage sera disponible sous format CD-ROM. Ce projet a été rendu possible grâce à M^e Isabelle MOREAU.

Formulaire de procédure en droit de la famille

L'AJEFNB est également heureuse d'annoncer la finalisation du projet de formulaires de procédure du Nouveau-Brunswick contenant un ensemble de documents à titre de référence et pour utilisation dans la

pratique du droit de la famille. M^e Marie-Claude BÉLANGER-RICHARD et M^e Sacha MORISSET sont à l'arrière-plan de cette réalisation.

Convention d'achat et vente

Pour faciliter les transactions immobilières, une convention d'achat et de vente sous format bilingue a été conçue par M^e Jean-Pierre LEBLANC. La nouvelle convention est compatible avec la nouvelle *Loi sur l'enregistrement foncier* et l'AJEFNB tentera de la faire accepter comme formulaire prescrit par l'association des agents d'immeubles du N.-B.

Règles de procédure du N.-B. annotées — 2^e édition

L'AJEFNB a entrepris une mise à jour des *Règles de procédure du N.-B. annotées*. Justice Canada a confirmé le financement de ce projet qui s'étalera sur deux ans. Il est de mise de remercier M^e Basile CHIASSEON pour sa gracieuse contribution à cet excellent ouvrage et à sa mise à jour qui lui exige un effort constant. De même, sans la précieuse contribution du traducteur Charles ZAMA, du réviseur linguistique Jacques PICOTTE, de Debbie MAILLET pour la mise en page et du personnel de l'AJEFNB, cette mise à jour ne pourrait se concrétiser.

Le Bref

Le Bref continue d'être publié quatre fois par année et est diffusé gratuitement aux membres de l'Association. Un gros merci à M^e Larry LANDRY pour sa contribution inestimable au *Bref* depuis plusieurs années.

REVENDEICATION

Rencontre avec le Ministre de la Justice

L'Association a encore une fois sollicité la collaboration du Ministre de la Justice dans les dossiers suivants : la publication des arrêts dans les deux langues officielles de façon simultanée, les services en français de la Gendarmerie Royale du Canada, la promotion de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et la nomination d'un plus grand nombre de juges bilingues. Nos remerciements au vice-président, M^e Érik DENIS pour ses efforts dans ce dossier.

Intervention de l'AJEFNB à la Cour d'appel

L'AJEFNB est intervenue à titre d'amie de la cour à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans un dossier qui traite de questions linguistiques. M^e Christian MICHAUD a été mandaté par l'Association afin d'éclaircir la Cour sur l'interprétation à donner aux *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* en ce qui concerne quelle partie dans un litige a l'obligation de retenir les services d'un interprète et d'en aviser le bureau du greffier. Cette intervention a été rendue possible grâce à l'appui financier du *Programme de contestation judiciaire du Canada*.

Plainte au Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

Les articles 24 à 26 de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick prévoient la publication simultanée dans les deux langues officielles de toutes les décisions de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et de toutes les décisions importantes des cours inférieures.

Suite aux constats de nos membres, l'AJEFNB a déposé une plainte formelle au Commissaire aux langues officielles faisant état du fait que les dispositions 24 à 26 de la *Loi sur les langues officielles* ne sont pas respectées dans leur intégrité sauf pour ce qui est de la Cour d'appel qui publie simultanément, dans les deux langues officielles, ses décisions en les déposant au greffe de la Cour.

CONCERTATION

L'AJEFNB participe activement aux rencontres et aux démarches du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick. Nos remerciements sincères à la présidente sortante, M^e Louise AUCOIN pour sa participation à ces activités.

Afin de favoriser la concertation, la collaboration et les échanges et dans le but d'économiser efforts et argent, l'Association contemple présentement la possibilité de modifier sa formule d'assises annuelles. L'AJEFNB préconise plutôt de tenir son assemblée générale annuelle en parallèle avec celle de la SAANB et son banquet conjointement avec cette dernière. Les avis et opinions de nos membres à ce sujet seraient appréciés.

FINANCEMENT

Depuis 2004, l'AJEFNB est sujette à une nouvelle structure de financement. La conclusion d'une entente de contribution avec Justice Canada a permis à l'Association d'embaucher, en novembre 2003, M^e Jocelyne LÉGER-NOWLAN dans le but d'assurer un suivi dans les divers projets pilotés par l'AJEFNB et afin de s'occuper des opérations quotidiennes de l'Association. Nous devons remercier Justice Canada pour ces nouveaux fonds, prévus dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, qui assurent un financement stable pour l'AJEFNB sur une période de cinq ans.

CONCLUSION

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick continue à œuvrer pour l'avancement des droits linguistiques dans la Province. Plus particulièrement, l'AJEFNB travaille avec ténacité à accroître l'exercice de la pratique du droit en français et à concrétiser et faciliter l'accès aux tribunaux néo-brunswickois, dans toutes ces facettes, dans les deux langues officielles.

En plus d'être le chien de garde de ses acquis et accomplissements passés, l'AJEFNB se doit de faire progresser l'égalité linguistique réelle, entre autres, dans les services juridiques offerts aux justiciables du Nouveau-Brunswick.

Parmi les autres dossiers de l'heure qui semblent bien progresser, notons la création d'une Commission de toponymie pour la province du Nouveau-Brunswick et la construction d'une nouvelle école secondaire

francophone à Moncton. Toutefois, des luttes importantes restent à gagner, telles le dossier de l'affichage en français, l'utilisation du français comme langue de travail et les services en français dans le domaine privé.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui, de quelque façon que ce soit, ont contribué aux réussites de l'AJEFNB. Le chemin parcouru par les juristes francophones au fil des années est une attestation de ce travail acharné.

Le président,

Harold MICHAUD